

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le 10 décembre 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, adjoints.
M. PFEIFFER, M. SAVARY, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme LEFORESTIER, M. LEMESLE, M. MAUGER, Mme MAZUIR,
Mme DERISSON, Mme SCHMITTER, M. GUILLOTTE.

EXCUSEE : Mme MONCUIT, conseillère municipale (Procuration à M. LERENDU).

ABSENTS : M. AVENEL, conseiller municipal
M. JOIGNE, conseiller municipal
Mme VLEMINCKX, conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEFORESTIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Pas d'observation.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Maire annonce que deux dossiers sont retirés de l'ordre du jour :

- Les jardins familiaux, dont le projet n'est pas suffisamment abouti.
- La demande de subvention DETR pour la mairie, la Commission des Travaux étant invitée à remodeler le projet avec l'architecte chargée du dossier.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour le projet de piste cyclable de la Pointe d'Agon.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

N° 1 - FINANCES

SUBVENTION A L'UNION DES COMMERÇANTS

M. LERENDU expose que l'Union des commerçants organise des festivités pour Noël, Place du Général de Gaulle les 22 et 23 Décembre 2018.

L'animation sera notamment assurée par l'arrivée du Père Noël en traineau à chiens.

L'association sollicite le versement d'une subvention de 1 100 Euros, correspondant à la prise en charge de cette prestation.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

- M. le Maire précise que désormais une seule association fédère les commerçants d'Agon, du Passous et du Centre et qu'il lui semble opportun de les soutenir dans leur proposition d'animation.
- Mme BESSIN s'étonne que les commerçants du Passous participent à cette association, car certains d'entre eux ne semblent pas être informés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si le service animation a été contacté pour ce projet.
- Mme POLLE confirme que cette animation se fait en concertation avec la Mairie.
- Mme LAPLACE-DOLONDE s'étonne que l'Association des Commerçants n'ait pas fait sa demande au moment du vote du Budget Primitif, comme toutes les autres associations.
- M. LERENDU considère que le projet n'existait pas au moment de l'élaboration du Budget et cela ne lui semble pas inopportun de présenter une demande ponctuelle.
- Mme SCHMITTER et Mme BESSIN demandent si les baptêmes de traineau à chiens seront payants et si les éventuelles recettes figurent bien dans le budget fourni.
- M. LERENDU confirme.

Par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme SCHMITTER), 3 CONTRE (Mme BESSIN – M. GUILLOTTE - Mme LAPLACE-DOLONDE) – Mme MAZUIR est absente au moment du vote)

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 100 Euros à l'Union des Commerçants.

N° 2 – FINANCES

ACQUISITION DU MATERIEL DE L'OFFICE DE TOURISME

M. LERENDU rappelle que l'Association de l'Office de Tourisme a été déclarée en liquidation judiciaire en date du 27 septembre 2018. A ce titre, à la demande du liquidateur, le commissaire-priseur a procédé à l'estimation des biens restant appartenir à l'Association. Il s'agit du matériel de bureau utilisé par le service Culture / Animation, le reste du matériel ayant été transféré à la CMB.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition de ce matériel pour un montant de 780 €.

[La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.](#)

- Mme COCHEPAIN demande de quel matériel il s'agit.
- M. FOURNIER explique qu'il s'agit d'un bureau, de chaises, de fauteuils, de rangements et de matériel informatique.
- Mme SCHMITTER rappelle que la collectivité a pris en charge la dette de l'association. Elle s'étonne donc qu'on soit amené à racheter le matériel...
- M. FOURNIER explique que la procédure judiciaire a mis fin à toutes les transactions.
- M. LERENDU rappelle que le remboursement de la dette a été déduit de l'attribution de compensation. Cela ne représente donc pas une charge pour la commune.
- Mme BESSIN rappelle que la liquidation judiciaire a permis à l'association d'échapper à une dette de 37 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

Mme MAZUIR arrive à 18 h 15.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

N° 3 - FINANCES

TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

M. LERENDU rappelle que les tarifs de droits de place du marché ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2013, ainsi qu'il suit :

Marché de Coutainville

Du 1^{er} octobre au 31 mai 0,80 € / ml avec un minimum de perception de 2,40 €

Du 1^{er} juin au 30 septembre 1,30 € / ml avec un minimum de perception de 3,90 €

Marché du Passous

Du 1^{er} juin au 30 septembre 0,80 € / ml avec un minimum de perception de 2,40 €

La délibération prévoyait que ces tarifs soient fixés pour 3 ans.

Il y a lieu de réfléchir à leur évolution.

Compte-tenu des tarifs déjà relativement élevés par rapport à d'autres marchés du littoral, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour 2 ans.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 4 - AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION DE TERRAIN

M. le Maire explique que le cimetière d'Agon-Coutainville arrivera à saturation dans les 5 ans à venir. Il est donc urgent de prévoir son extension. Des négociations ont été engagées depuis plusieurs mois avec la famille LEMIERE, propriétaire des terrains jouxtant le cimetière, pour l'acquisition des parcelles cadastrées section C N° 386 – 387 – 388 – 389 et 737, représentant une superficie de 10 090 m² dont 4 650 m² sont situés en emplacement réservé au PLU pour recevoir un équipement d'intérêt public, et 5 440 m² en zone agricole.

Les Consorts LEMIERE propose un prix de cession de 10 € / m².

La Commission des Finances a étudié ce dossier lors de sa réunion du 3 décembre 2018 et a donné un avis favorable à la proposition suivante :

- Indemnité d'éviction (calculée par la Chambre d'Agriculture)	6 615,54 €
- Partie emplacement réservé 4 650 m ² x 4,00 €	18 600,00 €
- Partie agricole 5 440 m ² x 1,50 €	8 160,00 €
TOTAL	33 375,54 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

CHARGE M. le Maire d'engager la négociation avec les propriétaires.

N° 5 – AFFAIRES FONCIERES
VENTE D'UN BIEN CHALLE

M. LERENDU informe qu'une offre d'achat pour un appartement au Cap d'Agde a été transmise par l'Agence Bleu Sud Immobilier, pour un montant de 170 000 € net vendeur.

France Domaine a estimé ce bien à 150 000 €.

Il est proposé de valider cette cession et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

- M. GUILLOTTE voudrait connaître le montant des ventes validées.
- M. LERENDU l'informe que le montant atteint 550 000 €, auxquels il faut ajouter 45 000 € de loyers encaissés.
- M. GUILLOTTE demande comment s'est passée la dernière rencontre avec M. CHALLE.
- M. le Maire l'informe qu'il a rencontré M. CHALLE et Mme CHALLE avec M. CHARPENTIER, architecte, la modification à prévoir pour le local de rangement situé en mitoyenneté a été évoquée. M. CHALLE sera invité à valider le plan modifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder l'immeuble situé au Cap d'Agde, 12 Boulevard des Matelots, pour un montant de 170 000 € nets vendeur.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant.

N° 6 - URBANISME – TRAVAUX
RD 44 – ATTRIBUTION DES MARCHES

M. LECLERC expose que suite à la consultation des entreprises, le bureau d'études a remis son analyse des offres et a proposé de retenir les entreprises suivantes :

<u>LOT N° 1 – Voirie – eaux pluviales</u>		Estimations
Entreprise EUROVIA	956 694,48 € TTC	1 032 960,00 € TTC
<u>LOT N° 2 – Assainissement eaux usées</u>		
Entreprise CISE TP	70 779,00 € TTC	82 800,00 € TTC
<u>LOT N° 4 – Espaces verts</u>		
Entreprise VALLOIS SAS	139 921,92 € TTC	141 960,00 € TTC

Pour mémoire le lot N° 3 (AEP) a été attribué par le CLEP à l'entreprise CISE TP lors de la réunion du 22 novembre 2018.

Il est proposé de valider cette analyse et d'attribuer les marchés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

M. LECLERC précise qu'il s'agit de la 1^{ère} tranche, qui va de la rue des Amandiers jusqu'à la Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.

N° 7 - URBANISME - TRAVAUX
RESIDENCE SENIOR – ATTRIBUTION DES MARCHES

M. LECLERC rappelle que lors de la consultation des entreprises pour la construction de la Résidence Senior, 3 lots ont été déclaré infructueux et relancés.

Compte-tenu de l'analyse des offres présentée par l'architecte lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2018, il est proposé d'attribuer les marchés suivants :

<u>LOT N° 1 – Gros Oeuvre</u>		Estimations
Entreprise LEPIONNIER	1 324 815,30 € HT	933 720,00 € HT

<u>LOT N° 12 – Espaces verts – Clôtures</u>		
Entreprise Paysages du Coutançais	42 363,00 € HT	40 000,00 € HT

LOT N° 9 – Peinture

Sera attribué ultérieurement, des précisions devant être demandées aux entreprises ayant déposé une offre.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

- M. SAVARY s'étonne d'une telle différence entre l'estimation et l'offre.
- M. GUILLOTTE explique que le système retenu pour la construction (panneaux préfabriqués incluant l'isolation) semble peu répandu et très cher. Par ailleurs, les entreprises de maçonnerie, surchargées de travail, répondent peu aux appels d'offres actuellement.
M. GUILLOTTE demande quel est le montant global des travaux après consultation.
- M. LECLERC : l'ensemble des marchés s'élève à 2 812 545,04 € HT, pour un montant estimé à 2 696 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.

SDEM
ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

M. LERENDU rappelle que par délibération du 13 avril 2015, le Conseil Municipal avait choisi d'adhérer au groupement d'achat d'électricité proposé par le SDEM pour la période 2016-2019.

Il est proposé de renouveler la convention avec le SDEM à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

- Mme POLLE demande s'il est possible de demander au SDEM que l'électricité fournie par ce nouveau contrat soit produite à partir d'énergies renouvelables.
- M. le Maire lui confirme que ce choix avait déjà été fait lors du dernier contrat.

N° 8 - COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE
TRAVAUX AU GYMNASE – FONDS DE CONCOURS

M. le Maire expose que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage a programmé des travaux de réhabilitation de la salle de sports Pierre Charton : isolation – chauffage – couverture. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 526 574 € HT.

Le financement de ces travaux prévoit un fonds de concours de la commune, conformément au principe retenu par la Communauté de Communes pour les investissements.

Le financement est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX	526 574 € HT
Subvention Région	105 000 €
Subvention Conseil Départemental	100 000 €
DETR	35 000 €
RESTE A CHARGE	286 574 €

SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, il est proposé de valider le principe d'un fonds de concours correspondant à 50 % du reste à charge, soit **143 287 €**, payable sur plusieurs exercices.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 décembre 2018.

- M. SAVARY demande si le montant est un montant estimatif ou un montant définitif.
- M. le Maire pense qu'il s'agit du montant définitif, les marchés devant être attribués lors de la séance plénière de janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 9 - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE L'AVENUE DU PASSOUS ET LA FERME BORDE

M. PFEIFFER explique le CAUE a accompagné la Commission de Développement Durable dans son projet de création d'une liaison cyclable entre l'Avenue du Passous et la Pointe d'Agon.

Des échanges ont eu lieu entre les différents acteurs, notamment la DREAL, le Conservatoire du Littoral, Coutances Tourisme et Lattitude Manche.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Ainsi, l'intérêt d'une réflexion d'ensemble révélant le paysage patrimonial des Charrières et permettant d'intégrer l'ensemble des mobilités douces a été identifié.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une consultation en procédure adaptée, avec remise de prestation, en vue de l'attribution d'un accord-cadre d'une durée de 6 ans, pour accompagner et mettre en œuvre le projet (étude pré-opérationnelle, recherche de financements, programme d'actions...).

- M. PFEIFFER rappelle que le Conseil Municipal avait déjà voté depuis plusieurs années le principe de la création d'une piste cyclable pour rejoindre la Pointe d'Agon. Un bureau d'études avait été choisi qui avait travaillé sur les tracés potentiels, mais aucun projet n'avait abouti.
Une étude préalable a donc été demandée au CAUE pour confirmer la pertinence du projet.
- M. SAVARY demande si un tracé a déjà été choisi.
- M. PFEIFFER explique que le tracé qui avait été retenu lors de la première étude devra être modifié car il n'est pas en cohérence avec les attentes de la DREAL.
- M. LECLERC rappelle que le CAUE n'est pas maître d'œuvre du projet. Il accompagne simplement le maître d'ouvrage dans la démarche, et notamment pour lancer une consultation.
- Mme POLLE confirme que le projet tel qu'il avait été imaginé en premier lieu n'a pas pu aboutir au vu de la situation particulière des lieux, en site classé et en espaces remarquables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Violences familiales

A la demande de M. le Maire, Mme POLLE et Mme LAPLACE-DOLONDE ont participé à un colloque de sensibilisation des élus à la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles. M. le Préfet a rappelé que, si le Département de la Manche est un des plus sûrs en matière de sécurité, il est en revanche très mal placé quant à la violence conjugale et en particulier à la violence faite aux femmes par les hommes.

Un guide a été élaboré à l'intention des élus qui peuvent être des relais pour mieux repérer et orienter vers les réseaux d'aide et de prise en charge.

- M. GUILLOTTE précise que le CHRS Le Prépont, Centre d'Accueil réservé aux hommes, peut aussi organiser l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violence, en milieu extérieur (hôtel). Un CHRS réservé aux femmes existe à Saint-Lô, Avranches et Cherbourg.

CLEP - SDEAU

Mme LAPLACE-DOLONDE présente le schéma du circuit de l'eau sur le territoire communal. Elle précise qu'il sera transmis, avec un courrier d'accompagnement, à tous les abonnés.

Association « Nous voulons des Coquelicots »

Mme LAPLACE-DOLONDE explique que l'Association « Nous voulons des coquelicots » a été créée récemment pour lancer un appel à la résistance pour l'interdiction de tous les pesticides.

Elle invite tous les conseillers municipaux à signer l'appel et à venir aux rassemblements qui ont lieu tous les 1^{ers} vendredis du mois à 18h30 sur la Place Saint Nicolas à Coutances.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Gilets Jaunes

Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle que l'Association des Maires Ruraux a encouragé les maires à ouvrir les mairies le samedi 8 décembre pour recueillir les doléances des citoyens. Elle a remarqué que M. le Maire était à la mairie samedi et elle demande si des personnes se sont manifestées

M. le Maire confirme qu'il a fait une permanence samedi matin et après-midi. Personne ne n'est présenté. Le cahier des doléances restera à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Personnel Communal

M. le Maire remercie le personnel communal qui était d'astreinte pendant le week-end. Les coups de vents de samedi et dimanche ont provoqué quelques dégâts et l'agent d'astreinte est intervenu à plusieurs reprises avec efficacité et disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,
C. LEFORESTIER



Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018

Le Maire,
C. DUTERTRE

